

*M. Pearkes:*

D. Je désire poser une autre question. A la page 9 de votre mémoire, vous admettez que les vaisseaux japonais n'ont jamais fait la pêche au large de nos côtes. Un peu plus loin, vous dites que vous craignez qu'ils n'y viennent à l'avenir. Sur quoi cette crainte se fonde-t-elle? Y a-t-il des changements radicaux dans les conditions économiques qui vous font craindre la venue des vaisseaux japonais au large de notre côte du Pacifique?—R. C'est justement cette crainte qui a inspiré quelques-unes de nos principales objections.

Avant la guerre, le Japon pénétra dans plusieurs zones de pêche. Toute personne qui le désire peut se renseigner à ce sujet. Il pénétra dans la mer de Behring ou, du moins, tenta de le faire, et dans des pêcheries aussi éloignées que celles de la Méditerranée. Il avait des plans tout préparés pour cela, et je crois que ces plans existent encore.

Le présent traité le poussera à établir de nouveaux droits de pêche, non seulement en théorie, mais aussi en pratique. En second lieu, comme certains membres du Comité le savent, le Japon a été mis dans l'impossibilité d'exploiter certaines pêcheries qu'il exploitait avant la guerre, notamment celles qui se trouvent dans le voisinage de la presqu'île de Kamchatka, en Asie. Nous avons appris que les Pays-Bas prennent des mesures pour défendre leurs pêcheries. Les Philippines et l'Australie sont alertées. Le Japon sera aussi fortement poussé à se procurer des dollars américains, c'est-à-dire à se procurer du poisson qu'il pourra exporter au Canada ou aux États-Unis. Voilà une autre raison qui attirera le Japon dans nos pêcheries. Nous croyons donc que, lorsque le présent traité sera ratifié, le Japon sera encore plus attiré vers nos pêcheries qu'il ne l'était avant la dernière guerre. On a aussi mentionné l'augmentation de sa population, mais je ne crois pas que ce soit là la principale raison qui le pousse. Il semble que certaines de ses expéditions éloignées soient motivées plutôt par le désir de se procurer du poisson pour l'exportation et pour l'acquisition de dollars que par la nécessité d'alimenter son marché domestique. Nous admettons que les Japonais ont droit à un standard de vie élevé, mais nous croyons qu'ils possèdent des ressources très considérables tout autour des îles dont leur pays se compose, et nous ne croyons pas que leurs vaisseaux devraient être libres de venir faire la pêche en deçà de notre limite de trois milles et d'épuiser des réserves sur lesquelles nos pêcheurs doivent compter.

*M. Goode:*

D. Puis-je poser une question, monsieur le président. A la page 2 de son mémoire, M. Stevens dit:

“Je suis certain aussi de parler au nom de la majorité de la population de la Colombie-Britannique...”

Comment savez-vous cela?—R. Je regrette qu'on n'ait pas tenu un plébiscite au sujet de ce traité; car, s'il y avait eu un tel plébiscite, je serais en mesure de vous répondre d'une façon concluante. Nous avons fait cette déclaration parce qu'un très grand nombre de sociétés ont adopté des résolutions conformes à l'attitude que nous avons prise. Nous connaissons très peu de sociétés ou de groupes de citoyens qui se soient déclarés en faveur du traité.

D. J'aurais autant raison que vous, si je déclarais que la majorité de la population de la Colombie-Britannique n'approuve pas votre mémoire. Mon assertion serait aussi justifiée que celle que vous avez faite devant le Comité.—R. Votre affirmation ne serait pas aussi vraie.

D. Nous n'avons pas de données précises à ce sujet. Votre affirmation est une pure supposition sans preuves à l'appui.—R. Je ne suis pas d'accord avec vous sur ce point.